

	<p><i>Académie de Lyon Saint-Etienne</i></p> <p>Courriel : cgt.lyon1@orange.fr</p> <p>Tel : 04 72 18 63 12 (FERCsup-CGT ECL)</p>	
---	---	---

Fusion, communauté, association...

Ne nous jetons pas dans la gueule du loup !

La loi FIORASO (ou LRU 2) demande aux universités et organismes de recherche d'entrer dans une « politique de site » par l'élaboration d'un « **projet partagé** ».

Quel « projet partagé », pour répondre à quels besoins ?

- **Quel avenir pour les missions du service public d'enseignement supérieur et de la recherche**, alors que l'élitisme et la sélection pour les étudiants sont à l'ordre du jour ?
- **Quelles conséquences sur l'emploi public**, alors qu'il y a de moins en moins de création de postes de titulaires ?
- **Quelles conditions de travail pour les personnels concernés**, alors que les dysfonctionnements, les cas de souffrance au travail et de « burn-out » se multiplient ?
- **Quelles évolutions budgétaires dans le cadre politique actuel**, alors qu'aujourd'hui nos établissements ont besoin de financements récurrents pour l'ensemble de leurs missions ?
- **Quel contrôle possible pour les personnels et les étudiants, dans cette « méga structure » ?**
 - L'exemple Grenoblois récent de « la signature d'une convention entre le PRES-COMUE et le MEDEF » sans que le C.A. du PRES en soit informé doit nous alarmer au plus haut point !
 - Les projets de statuts de la COMUE Lyon Saint-Etienne ont été envoyés au Ministère vers la mi-avril, mais les C.A. des établissements n'en ont pas encore eu connaissance !

Mise à part l'ambition affichée de construire une université de rang mondial, le projet commun au regroupement en COMUE semble être l'obtention de l'IDEX 3 qui est par nature un projet élitiste et ne concernera qu'une partie des enseignants-chercheurs, des étudiants, des chercheurs (Labex...). Il rassemblera formations et recherches, dites « d'Excellences » ou « Innovantes », en excluant la grande majorité des personnels qui se verront cantonnés dans des établissements réduits à la « seconde division » et confrontés à une pénurie budgétaire accrue.

Les établissements du PRES de Lyon-Saint Etienne rejettent la « fusion » (pour l'instant ?), et travaillent en « petits comités » à un projet de Communauté d'Universités et d'Établissements (appelée COMUE).

La COMUE serait une structure composée d'instances antidémocratiques, à l'image de l'actuel PRES :

- Des instances éloignées des personnels et des étudiants, comme des réalités administratives, pédagogiques et scientifiques.
- Une fois les statuts de la COMUE votés, toute évolution de la COMUE échappe aux établissements car elle devient du ressort de son propre CA et du Conseil des membres (dont l'avis n'est que consultatif).
- L'élection des quelques représentant-e-s des personnels au **suffrage universel direct est exclue**, au profit d'un scrutin indirect et bien entendu, sans représentation de tous les établissements membres.

La loi FIORASO transforme de manière automatique le PRES en COMUE. Toutefois un établissement peut sortir du PRES avant le vote des statuts de la COMUE ; un Conseil d'Administration d'une Université pourrait aussi rejeter les statuts de la COMUE.

Le Ministère fait une ouverture en envisageant une période transitoire avec la possibilité pour une Université de reconduire un contrat d'établissement et de négocier un processus de rapprochement en fin de contrat.

Il est donc urgent de réfléchir collectivement et démocratiquement pour défendre un processus de coopération à dimension humaine.

La loi LRU-PECRESSE (« l'autonomie » des établissements), enveloppée dans un joli papier cadeau, a montré ses limites. La Conférence des Présidents des Universités (CPU) dénonce aujourd'hui les conséquences financières du désengagement de l'Etat et les difficultés durables liées à la gestion de la masse salariale globale des établissements : des emplois gelés pour payer les salaires, des primes de toutes sortes, etc., en sont des exemples édifiants.

Conduire ce processus de rapprochement dans un cadre politique et budgétaire national qui nous est clairement défavorable (le gouvernement souhaite faire 50 milliards d'Euros d'économies !) est une option dangereuse pour l'avenir de nos universités (suppressions de formations, mutualisations de services, coupes budgétaires, ...).

En conclusion, les syndicats CGT des Universités et Etablissements de Lyon Saint Etienne rappellent leur soutien à des coopérations avancées entre les établissements, pour un meilleur service public, de meilleures réponses aux besoins.

Mais ils se prononcent contre tout processus élitiste, technocratique, et antidémocratique.

Ils le feront entendre dans les Comités Techniques et les Conseils d'Administration.

Face aux perspectives de restructuration, mobilité des personnels, recomposition des services, hiérarchisation administrative ...

...les représentants de la CGT feront entendre la voix des personnels.